

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge

***24158442***

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Neufchâteau

Le 22 09 2024

Le greffier

Greffé

N° d'entreprise : 0640 957 192

Nom

(en entier) : **MUDIA REDU**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : *me des Goutelles 10
6929 Duvendinne (Pocherose)*

Objet de l'acte : Adaptation des statuts de l'association du Code des sociétés et des associations - Modification du siège de l'association - Nomination d'administrateur - démission d'administrateur - procuration

DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

1. Adaptation des statuts de l'Association au Code des Sociétés et des Associations

Le président expose que, suite à l'adoption du nouveau Code des Sociétés et des Associations, certaines modifications devaient être apportées aux statuts de l'Association. L'organe d'administration en a profité pour faire une refonte générale des statuts.

Les nouveaux statuts ont été communiqués aux membres effectifs de l'Association dans la convocation à la présente assemblée générale.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'adopter les statuts repris en Annexe 1.

2. Modification du siège de l'Association

Comme indiqué dans les nouveaux statuts mis à jour, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, de déplacer l'adresse du siège de l'Association à 6890 Redu, place de l'Esro 61.

3. Démissions d'administrateurs et décharge

L'assemblée générale prend acte, avec effet immédiat, de la démission en qualité d'administrateurs de Madame Marie-Elizabeth de Séjournet de Rameignies et de Monsieur Jacques Leegenhoek.

L'assemblée générale octroie la décharge provisoire aux administrateurs sortants pour leurs mandats respectifs. Cette décharge sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de l'Association.

4. Clarification quant à la démission de Monsieur Tanguy Henrard

L'assemblée générale a pris connaissance du fait que la Banque-Carrefour des Entreprises reprend toujours Monsieur Tanguy Henrard comme personne déléguée à la gestion journalière.

L'assemblée générale tient à préciser à nouveau que Monsieur Tanguy Henrard a démissionné de son poste de personne déléguée à la gestion journalière le 27 janvier 2022. Cette démission a été publiée aux annexes du Moniteur belge le 11 septembre 2023.

5. Nomination d'un administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur et pour une durée illimitée, Monsieur Charles Emont, domicilié à 6820 Florenville, route de Williers 5. Son mandat ne sera pas rémunéré.

6. Composition de l'organe d'administration et durée des mandats

En conséquence de démission des administrateurs, l'organe d'administration sera dorénavant composé des personnes suivantes :

- Madame Marie-Thérèse Toussaint
- Madame Aurélie Noulet
- Monsieur Sébastien Noulet
- Madame Virginie Noulet
- Monsieur Luc Delhayé
- Monsieur Charles Emont

Par ailleurs, compte tenu de la modification des statuts de l'Association, et plus particulièrement eu égard à l'article 19 des nouveaux statuts, l'assemblée générale tient à confirmer que les mandats des administrateurs sont à durée illimitée.

L'assemblée générale confirme que leur mandat n'est pas rémunéré.

7. Procurations

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de mandataires spéciaux Monsieur Pierre-Axel Chabot, Madame Lucie de Crane et Madame Aurélie Berger, avocats au sein du cabinet CMS (Chaussée de La Hulpe 178, 1170 Bruxelles), chacun ayant le pouvoir d'agir seul avec la faculté de substitution, afin de procéder aux formalités de publication nécessaires aux annexes du Moniteur Belge et aux modifications des données auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Lucie de Crane
Mandataire